

Association Sportive de l'Université de Marne-la-Vallée

5 boulevard Descartes, Champs-sur-Marne,
77454 Marne-la-Vallée Cedex 2.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 Février 2014.

Le 07 Février 2014 à 10 heures, les membres de l'Association Sportive de l'Université de Marne-la-Vallée se sont réunis en assemblée générale ordinaire en salle 2B063 du bâtiment Copernic, situé 5 boulevard Descartes à Champs-sur-Marne.

Sont présents :

membres du Bureau de l'association :

Brigitte Faivre-Ezzine, représentante du président de l'association
Laurence Stéphan, trésorière
Jérémy Kovaltchouk, secrétaire, responsable de la section Compétition

membres actifs :

Rozas Rony, responsable de la section danse
Manuela Sinayen
Natalie Fournier
Andry Njato Randriamanamihaga
Arun Varatharajan
Dan Goreac

invités :

Eric Levet-Labry, vice-président de l'université chargé des enseignements
Christelle François, directrice du SUAPS
Stéphane Docet, responsable administratif du SUAPS
Eric Sabathié, en poste au SUAPS

Sont représentés les membres de l'association :

Bruno Pallo par Andry Njato Randriamanamihaga
Stella Helissey par Andry Njato Randriamanamihaga
Xavier Hurtis par Dan Goreac
Thomas Niel par Dan Goreac
Beatriz Da Cruz Almeida par Rozas Rony
Salim Abdou Bacar par Natalie Fournier
Mickael Moiselet par Natalie Fournier
Jennifer Ramsamy par Arun Varatharajan
Michele Raggi par Arun Varatharajan

Soit 18 voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale désigne Brigitte Faivre-Ezzine en qualité de présidente de séance et Jérémy Kovaltchouk en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance met à la disposition des présents le projet de modification des statuts de l'association et les états financiers (compte de résultat 2012/2013 et budget prévisionnel 2013/2014).

Puis elle rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- changement de dénomination de l'Association Sportive ;
- approbation des nouveaux statuts ;
- approbation des rapports d'activités ;
- approbation des comptes de l'exercice clos et du budget prévisionnel 2013/2014 ;
- élection du comité directeur ;
- fixation du montant des cotisations annuelles ;
- questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la présidente de séance propose aux invités de prendre la parole. Le vice-président chargé des enseignements, Eric Levet-Labry, et la directrice du SUAPS, Christelle François interviennent tour à tour pour rappeler l'importance accordée par l'université au développement du sport dans l'établissement et son soutien à la participation des étudiants aux compétitions sportives universitaires par le biais de l'Association Sportive et du SUAPS. Ils félicitent les adhérents présents pour leur engagement au bénéfice des activités sportives et leur souhaitent des résultats satisfaisants dans leurs différentes disciplines.

1^{ère} délibération : Changement de dénomination de l'association pour « Association Sportive de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée »

La présidente de séance expose les motifs du projet de changement de nom de l'association pour celui d' « Association Sportive de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée » afin de le mettre en conformité avec le nom actuel de l'université et permettre l'utilisation de l'acronyme « AS UPEM ».

L'assemblée générale adopte la nouvelle dénomination de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : Approbation des nouveaux statuts.

La présidente de séance commente le projet de modification des statuts et ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée. La proposition d'une séparation entre la section danse et l'association sportive est évoquée. En cause, le but de l'association qui vise seulement à favoriser les pratiques sportives de compétition universitaire, ce qui n'inclue pas les pratiques culturelles et d'animation, ces activités pouvant être proposées dans le cadre du SUAPS ou celui d'une autre association étudiante.

Votent pour : 4 (Faivre-Ezzine, Stéphan, Kovaltchouk, Sinayen)

Votent contre : 14

Abstentions : 0

Cette délibération est rejetée par 14 voix contre, 4 voix pour et 0 abstention.

3^{ème} délibération : Approbation des rapports d'activités.

Jérémy Kovaltchouk présente le rapport d'activités de la section Compétition :

- en 2012/2013, 65 licenciés, 13 disciplines sportives représentées, des qualifications aux championnats de France en tennis, volley, gymnastique et cross, ainsi qu'un titre de champion de France décroché en jujitsu par Alexandre Momcilovic en -94 kg ;
- pour l'année 2013/2014, on compte déjà 107 licenciés (+64%), 16 disciplines sportives représentées et la création d'équipes en volley, basketball, handball et football.

Arun Varatharajan présente le rapport d'activités de la section Danse :

- en 2012/2013, la section a compté 106 adhérents fréquentant les cours de salsa et de kizomba.
- le niveau d'adhésion se maintient l'année suivante : actuellement 107 inscrits aux cours de danse avec ouverture d'un troisième créneau horaire.

Sous réserve de suppression du bilan financier de l'AS section Danse figurant dans les rapports d'activités 2012/2013 et 2013/2014, les membres de l'assemblée générale approuvent à l'unanimité les rapports d'activités présentés par les sections Compétition et Danse.

4^{ème} délibération : Approbation des comptes de l'exercice clos et du budget prévisionnel 2013/2014.

La trésorière de l'association commente le compte de résultat de l'exercice 2012/2013, clôturé en excédent de 564,36 €. Elle relève cependant que la masse salariale dépensée pour la rémunération des cours de danse (11303 €) a largement dépassé la subvention versée au titre de 2012/2013 par le FSDIE (6148 €) et entamé la subvention attribuée en avril 2013 pour l'exercice suivant (7262 €).

Il en résulte que, sauf à décrocher d'autres subventions, la section Danse ne disposera pas des moyens financiers suffisants pour ouvrir le même nombre de cours à la prochaine rentrée universitaire. De même pour l'achat envisagé d'une sono propre à cette section.

La trésorière présente ensuite le budget prévisionnel 2013/2014 équilibré à 18242,78 € prévoyant un prélèvement sur les réserves de 885,78 €.

Les comptes de l'exercice clos et le budget prévisionnel 2013/2014 sont approuvés à l'unanimité.

5^{ème} délibération : Election du comité directeur.

En plus du président de l'université, membre de droit du Comité directeur, les personnes suivantes présentent leur candidature :

- Jérémy Kovaltchouk,
- Stéphane Docet,
- Eric Sabathié,
- Manuela Sinayen,
- Andry Njato Randriamanamihaga,
- Laurence Stephan.

Le mandat est donné aux membres du Comité directeur pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

La nomination au Comité directeur des membres de l'association ayant présenté leur candidature est approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité.

6^{ème} délibération : Fixation du montant des cotisations annuelles.

Montant des cotisations :

Etudiants et personnels de l'UPEM : 20 €

Adhérents extérieurs à l'université : 50 €

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le montant proposé des cotisations annuelles d'adhésion.

Cette décision entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2014.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente lève la séance à 12h05 après avoir remercié les invités et les adhérents présents pour leur participation active à cette assemblée.

Signature du président de séance,



Signature du secrétaire de séance,

